



Convention de 1980 sur Certaines Armes Classiques (CCAC/CCW)

**Deuxième Conférence des Hautes Parties Contractantes au
Protocole V de la Convention sur Certaines Armes Classiques
(CCAC/CCW)**

(Genève, 10 - 11 novembre 2008)

Allocution de

**S.E. l' Ambassadeur Eric Danon
Représentant permanent de la France
auprès de la Conférence du désarmement**

au nom de l'Union européenne

Genève, le 10 novembre 2008

Seul le texte prononcé fait foi

**Allocution de la présidence au nom de l'Union européenne à l'ouverture de la
2^{ème} conférence des Etats parties au Protocole V de la Convention sur Certaines Armes
Classiques (CCAC/CCW)**

Monsieur le Président,

Je prends la parole au nom de l'Union européenne. La Croatie* et l'ancienne République yougoslave de Macédoine*¹, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et l'Arménie se rallient à la présente déclaration.

Monsieur le Président,

1. Je tiens à vous remercier pour le travail effectué au cours de cette première année de Présidence de la Conférence des Etats parties au Protocole V de la Convention de 1980 sur l'Interdiction ou la Limitation de l'Emploi de Certaines Armes Classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. L'UE tient également à remercier les cinq coordonnateurs pour le soutien qu'ils vous ont apporté dans nos travaux au cours de la période.
2. L'année écoulée a vu la réalisation d'important progrès dans la mise en oeuvre du protocole V :
 - les cadres généraux de la mise en oeuvre ont été posés rapidement, ce qui a déjà permis l'adoption d'un mécanisme de rapports nationaux, l'établissement de procédures d'échange d'information et un nouveau mécanisme d'assistance et de coopération.
 - La réunion informelle d'experts a permis d'avancer dans les modalités de mise en oeuvre relatives à la dépollution, à la coopération et l'assistance, aux échanges d'information, aux mesures préventives génériques et à l'assistance aux victimes. Sur ce dernier point, le projet du coordonnateur autrichien mérite toute notre attention. Des avancées significatives ont aussi eu lieu dans le développement de formulaires pour la coopération et l'assistance d'une part, et pour la conservation et la transmission d'information d'autre part. Nous espérons que ces deux documents pourront être adoptés au cours de cette conférence. S'agissant des mesures génériques préventives, nous espérons la création d'un groupe de travail informel visant à déterminer des mesures universellement applicables et qui pourra s'appuyer sur l'acquis des travaux réalisés dans le cadre du groupe d'experts militaires de la CCAC/CCW.

¹ * *La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.*

3. A côté de sa capacité à produire des résultats tangibles, que j'ai évoquée plus haut, la valeur du Protocole V sera essentiellement jugée aussi sur son universalité.
4. L'universalité du Protocole V a progressé depuis la conférence de novembre 2007, puisque 13 nouveaux Etats l'ont rejoint: la Bosnie-Herzégovine, le Guatemala, la Corée, Madagascar, la République de Moldavie, le Portugal, la Roumanie, la Tunisie, la Fédération de Russie, la Guinée-Bissau, l'Islande, la Biélorussie et la Jamaïque. L'Union européenne se réjouit de ces nouvelles adhésions, qui ont fait passer le nombre des Etats parties à 48. Il subsiste cependant une marge de progression importante qui doit nous inciter à poursuivre nos efforts. L'Union européenne rappelle que l'Action Commune en faveur de l'Universalisation de la CCAC/CCW, qui a déjà permis de tenir des séminaires régionaux en Amérique centrale, en Asie centrale, et d'ici quelques jours en Afrique du Nord (à Rabat), contribue à la réalisation de cet objectif.
5. L'année écoulée a aussi permis de constater la nécessité d'avancer sur deux points :
 - La mise en place de synergies qui pourraient apparaître dans plusieurs domaines, tels que les échanges d'informations, la dépollution ou encore l'assistance aux victimes au cours de la mise en oeuvre des différents instruments relatifs aux mines, aux restes explosifs de guerre et mêmes aux armes à sous-munitions. La mise en oeuvre de tous ces instruments devra être, le moment venu, soigneusement coordonnée, de manière à garantir une pleine efficacité, sans duplication de moyens ni de ressources.
 - Le besoin de plus en plus évident de renforcer le secrétariat des Nations unies. L'UE estime que la mise en place d'une unité de soutien à la CCW est une nécessité.

Monsieur le Président,

6. L'Union européenne attache une grande importance à la mise en œuvre rapide et efficace du Protocole V. Cet instrument doit en effet à la fois apporter une réponse aux situations post-conflit, en facilitant la dépollution, et contribuer à prévenir les risques, en incitant les Etats à adopter des règles et des pratiques qui favorisent et accélèrent l'identification des zones affectées par des munitions non explosées et qui réduisent l'occurrence de Restes Explosifs de Guerre. En outre, l'UE encourage chaque Etat à remettre annuellement et à temps un rapport national. C'est de plus en plus le cas et il faut s'en féliciter.
7. Il est essentiel de donner vie au Protocole V et de démontrer qu'il produit des résultats tangibles. Cela permettra aussi d'en faire progresser l'universalisation. L'Union européenne vous fait pleinement confiance pour conduire nos travaux avec sagesse et efficacité et elle tient à vous assurer de son plein soutien.

Je vous remercie, Monsieur le Président.